

salutaires obtenus par la médecine organisée, d'une extrémité à l'autre du pays, dans la réduction de la mortalité due à la tuberculose, pourront être annulés par la négligence du département des Affaires indiennes à poursuivre scientifiquement la lutte contre la tuberculose parmi les populations indiennes.

Les Indiens assujettis au régime du traité ne jouissent pas du droit de citoyen, mais ils n'en forment pas moins partie de la population de la province, de sorte que leurs maladies contagieuses constituent, si on ne les enraye pas, une menace à l'ensemble de la population et à la santé générale de la province. En fait, à certains égards, leur menace est plus grave du fait qu'ils ne sont pas des citoyens, car ils ne disposent pas des moyens de lutter contre la maladie établis par les provinces et les municipalités. Une réserve indienne où sévit la maladie est semblable à un quartier miséreux d'une ville où le service municipal de santé n'aurait pas le droit de pénétrer. L'Indien est donc un voisin dangereux qui présente un grave problème, surtout dans l'Ontario à l'ouest des Grands Lacs et dans les quatre provinces de l'Ouest. La situation est moins grave dans l'arrière-pays du nord, car la vie indienne primitive y a été moins dérangée.

Il ressort de statistiques obtenues d'Ottawa que, y compris ceux qui vivent en dehors de réserves, les Indiens forment 1.1 p. 100 de la population du pays. Dans l'île du Prince-Edouard, ils représentent .3 p. 100 de la population; dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec, .4 p. 100; dans l'Ontario, .9 p. 100; dans le Manitoba, 2.2 p. 100; dans la Saskatchewan, 1.7 p. 100; dans l'Alberta, 2.1 p. 100, et dans la Colombie-Britannique, 3.5 p. 100. Au premier abord, on croirait qu'une si faible proportion d'Indiens ne pourrait guère influer sur la santé de l'ensemble du pays ou sur la mortalité générale résultant de la tuberculose. Eh bien, je me permettrai de citer au comité la statistique à cet égard pour les quatre provinces de l'Ouest; elle pourra peut-être intéresser le ministre.

Au Manitoba, les Indiens constituent seulement 2.2 p. 100 de la population, mais 31 p. 100 des décès causés par la tuberculose surviennent parmi eux. En Saskatchewan, 27 p. 100 des décès causés par la tuberculose se produisent chez les Indiens qui ne constituent que 1.6 p. 100 de la population. En Alberta, où les Indiens représentent 2.1 p. 100 de la population globale, 34 p. 100 des décès causés par la tuberculose se produisent chez eux, et en Colombie-Britannique, le taux de la mortalité due à la tuberculose représente chez les Indiens 35 p. 100 du chiffre global, et les Indiens ne constituent que 3.7 p. 100 de la population entière. Ces établissements in-

diens sont des foyers de tuberculose, et de là le mal gagne le reste de la population. Il se répand de trois façons: d'abord, par le mélange des sangs qui se poursuit depuis environ deux siècles et se continuera sans doute jusqu'à l'absorption de la race indienne par la population blanche. Cette prévision doit nous inciter particulièrement à faire tout notre possible pour les Indiens, dont le nombre augmente en dépit de toutes leurs difficultés. En deuxième lieu, la maladie se propage par les rapports des Indiens avec les Blancs au travail, en voyage et dans les explorations. Troisièmement, les articles confectionnés ou maniés par les Indiens peuvent répandre la contagion. Il faut tenir compte à cet égard même de la cueillette et de la vente des aîrelles. Le danger de ces réserves s'accroît à mesure que les communications s'améliorent. Certaines localités sont pour ainsi dire indemnes de tuberculose et les enfants grandissent sans être infectés et donnent une réaction négative, quand on leur injecte de la tuberculine, mais toute infection de l'extérieur se répand comme le feu dans l'herbe sèche, non comme le feu sur l'espèce de gazon d'il y a un demi-siècle ou un quart de siècle.

Nous reprochons parfois aux Indiens leur peu de résistance contre la tuberculose. Cela s'explique très aisément au point de vue médical. C'est une nouvelle maladie pour eux. Depuis des siècles, le reste de la population s'est graduellement immunisé jusqu'à un certain point, ce qui lui fournit un moyen de détourner le mal, mais pour les Indiens c'est une maladie pour ainsi dire nouvelle, de sorte que le taux de la mortalité est relativement élevé parmi eux. Une autre raison pour laquelle le taux de la mortalité est élevé et la résistance à la tuberculose faible chez les Indiens, c'est leur pauvreté. Comme la plupart des autres problèmes sociaux, celui-ci est moins un problème médical qu'un problème économique et d'éducation. Cette pauvreté, il est vrai, est parfois accentuée par le gaspillage, l'indolence et l'imprévoyance de l'Indien, et ils sont grands parfois. N'oublions pas cependant que l'Indien se trouve dans la difficile situation d'avoir pour ainsi dire perdu son propre domaine des vastes espaces et ses diverses occupations, tandis que ce n'est que fortuitement qu'il peut réussir dans le monde des Blancs. Les Blancs les plus énergiques et ayant le plus d'esprit d'initiative ne feraient probablement pas meilleure figure que les Indiens, s'ils se trouvaient dans leur position, et avaient leurs chances limitées d'emploi. L'incurie et l'ignorance de la race entravent l'Indien dans la lutte contre la tuberculose, s'il la combat, mais sa pauvreté est aussi un grand obstacle.

[M. McCann.]